L'artificialisation des sols : urbaniser sobrement ou différemment.

OBJECTIFS

- Comprendre les enjeux liés à l'objectif zéro artificialisation nette des sols.
- Maîtriser la procédure de mise en place du ZAN
- Connaître les modalités d'application de la nouvelle réglementation ZAN

PUBLIC

Cette formation s'adresse aux agents immobiliers, Géomètres-Experts, notaires, avocats, promoteurs, aménageurs, lotisseurs, responsables de l'aménagement et de l'urbanisme, architectes, maîtres d'œuvre, banquiers, ainsi qu'à l'ensemble des opérateurs immobiliers et leurs partenaires professionnels et conseils.

PRÉREQUIS

Expérience professionnelle

MÉTHODES MOBILISÉES

MODALITES PEDAGOGIQUES
Apports théoriques, méthodologiques, processus d'amélioration des pratiques personnelles et collectives, exercices pratiques individuels.

MOYENS ET OUTILS
La formation propose les modalités du présentiel avec des salles équipées dans les locaux du Cnam. Les supports seront fournis au stagiaire.

INTERVENANT

Aline BOSSARD, Juriste, consultante et formatrice en droit immobilier
Aurore MERLET, Juriste et Formatrice en droit immobilier

MODALITÉS D'ÉVALUATION

- Tour de table de positionnement en début de formation.
- Tour de table conclusif pour valider l'acquisition des compétences.
- Une évaluation satisfaction est proposée auprès de chaque stagiaire.
- Une attestation de formation sera remise à chaque participant.
- Dispositif non certifiant.

PRÉSENTIEL
Modalités disponibles

Dates
30/05/2024

Durée
3h30 de formation

Horaires
9h00 - 12h30

Lieu
Cnam, 25 boulevard Guy Mollet, Nantes

Délai d'accès
Jusqu'à 1 mois avant le début de formation

Accessibilité
Nos formations sont accessibles aux personnes en situation de handicap. Pour vos questions spécifiques un référent Cnam est dédié à l'accompagnement : handi@cnam-paysdelaloire.fr

Tarifs
220 euros (tarif normal)
Conditions générales de vente
Minimum : 6 participants
Maximum : 25 participants
Formation également proposée en INTRA-entreprise

Contact
Conseiller entreprise :
Lien « nos contacts entreprises »

Pôle immobilier (ICH, CRDI,Cami)
02 40 16 46 28
Ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr

L'artificialisation des sols : urbaniser sobrement ou différemment.

PROGRAMME

Accueil / présentation de la journée / tour de table (10 mn)

Test de positionnement (10 mn)

1. Contexte
2. Principe et définition
3. Echéances
4. Conséquences sur les documents locaux d'urbanisme
5. Les modalités de mise en œuvre du dispositif

Clôture de la formation / Tour de table (10 mn)

Pour aller plus loin

- Voir catalogue de formation inter-entreprises
- Unité d'enseignement :
  - DRM101 – Planification urbaine et autorisations d'urbanisme
  - DRM119 – Enjeux environnementaux et immobilier

Points forts de la formation

- Formation assurée par deux juristes expérimentées dans le domaine
- Modalités pédagogiques actives, axées sur le partage d'expérience

Taux de satisfaction

91 % de satisfaction sur l'ensemble de nos formations courtes en 2023

Le Cnam – ICH Ouest
25 bd Guy Mollet - BP 31115 - 44311 Nantes cedex 3
02 40 16 10 11 - ich.ouest@cnam-paysdelaloire.fr
N°SIRET : 32439762900118 - N° organisme de formation : 52440210544 - code APE : 8542Z